

Pré-étude écologique d'aménagement foncier



Commune de Lanvénegen



Le SDAGE du Bassin Loire Bretagne

Les objectifs prioritaires du SDAGE sont les suivants :

- préserver les zones humides et la biodiversité,
- protéger la santé en protégeant l'environnement,
- réduire le risque d'inondation par les cours d'eau,
- réduire la pollution par les nitrates,
- maîtriser la pollution par les pesticides.

→ Le projet doit préserver au maximum la ressource en eau, les zones humides et les cours d'eau.

Le SAGE Ellé Isole Laïta

Les grands enjeux de gestion du bassin versant sont les suivants:

- La gestion quantitative de la ressource en eau,
- La réduction des risques d'inondations,
- la préservation et la gestion des milieux aquatiques,
- la qualité des eaux.

Les orientations relatives à l'occupation du sol du SAGE à retenir dans le cadre du projet d'aménagement foncier :

→ pas de perte de la fonctionnalité hydraulique du maillage bocager existant ;

→ aucune destruction de talus et haies stratégiques vis-à-vis de la limitation des ruissellements, sinon avec la mise en place de mesures compensatoires (reconstruction de talus / haies ayant les mêmes fonctions).

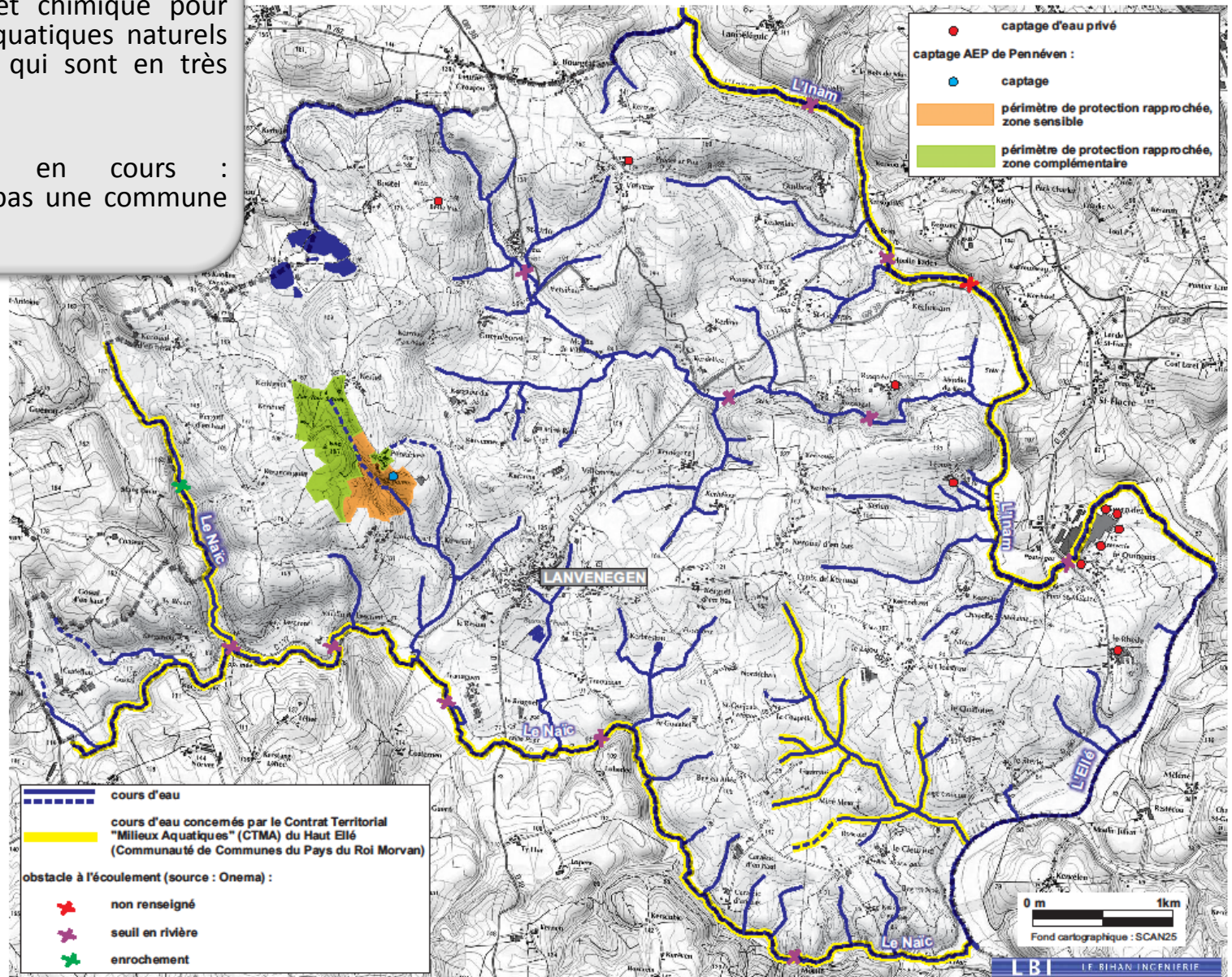
Les communes doivent disposer de schéma d'aménagement de l'espace à vocation bocagère dans un délai de 5 ans après l'approbation du SAGE (2008-2013).



Documents supra-communaux Le contrat territorial Milieux Aquatiques

Objectif : atteindre d'ici 2015 le "bon état" écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels et préserver ceux qui sont en très bon état.

Etude préalable en cours : Lanvénege n'est pas une commune prioritaire.



Natura 2000

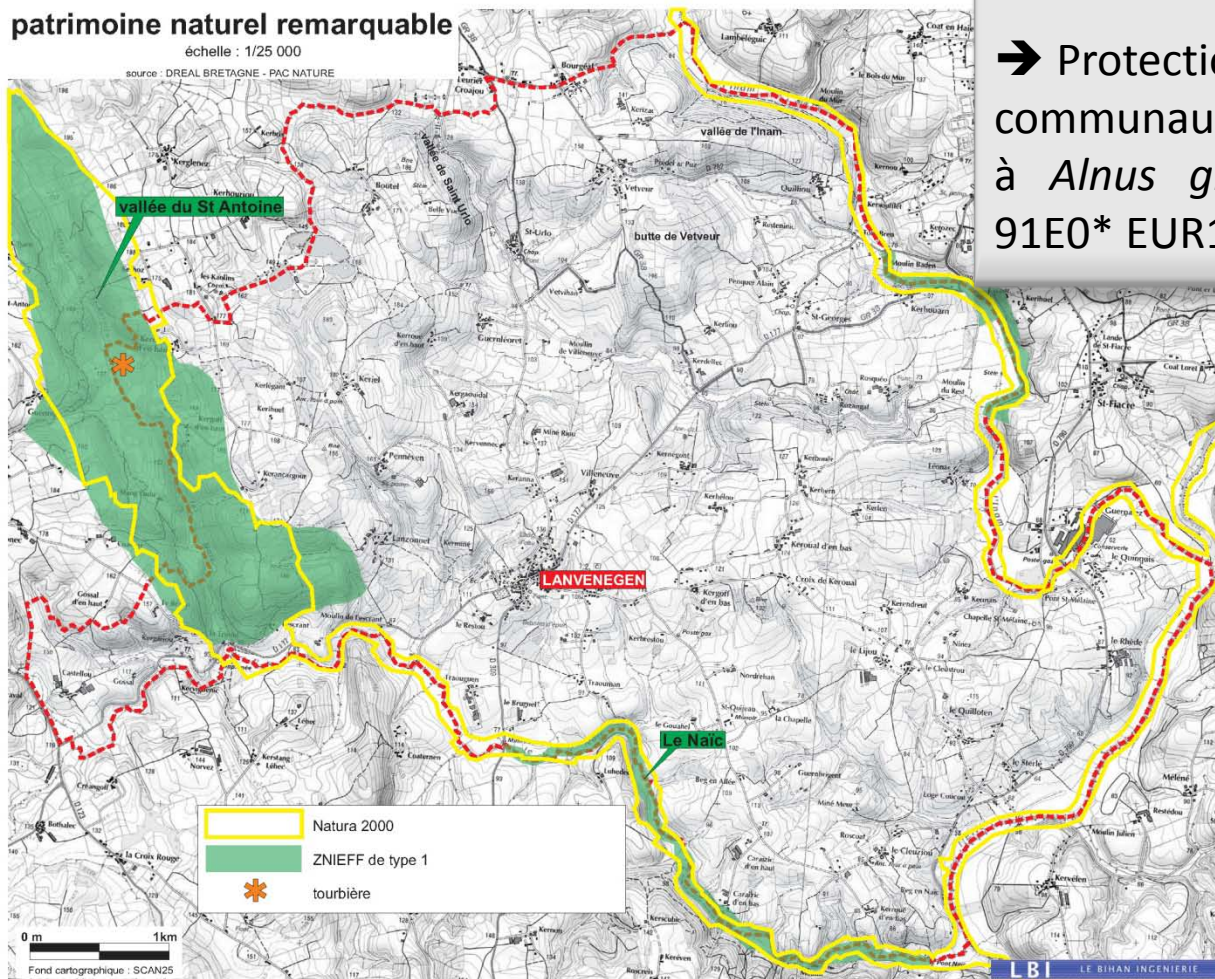
➔ Préservation des corridors écologiques : en évitant des suppressions de haies dans la trame bocagère locale et la dégradation de la qualité chimique ou physique des cours d'eau.

➔ Protection des habitats d'intérêt communautaire prioritaire (forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, 91E0* EUR15).

patrimoine naturel remarquable

échelle : 1/25 000

source : DREAL BRETAGNE - PAC NATURE



Le programme Breizh Bocage

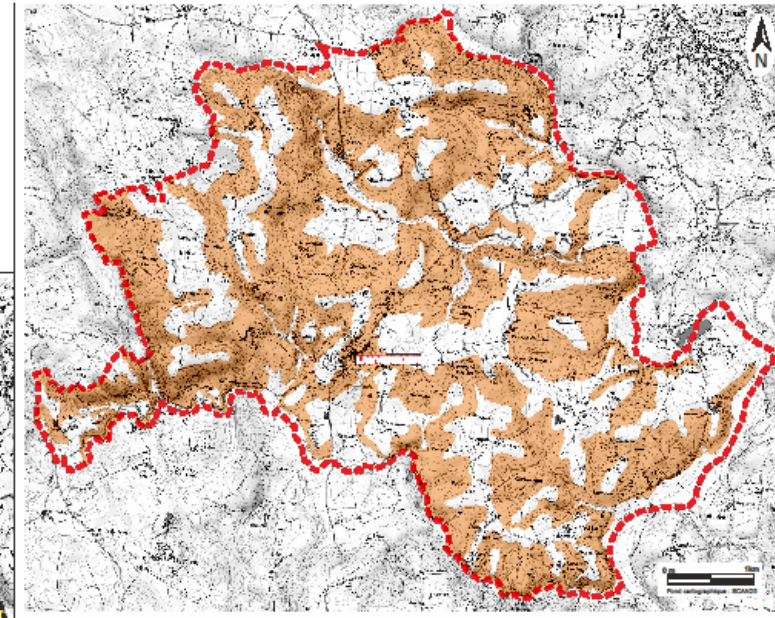
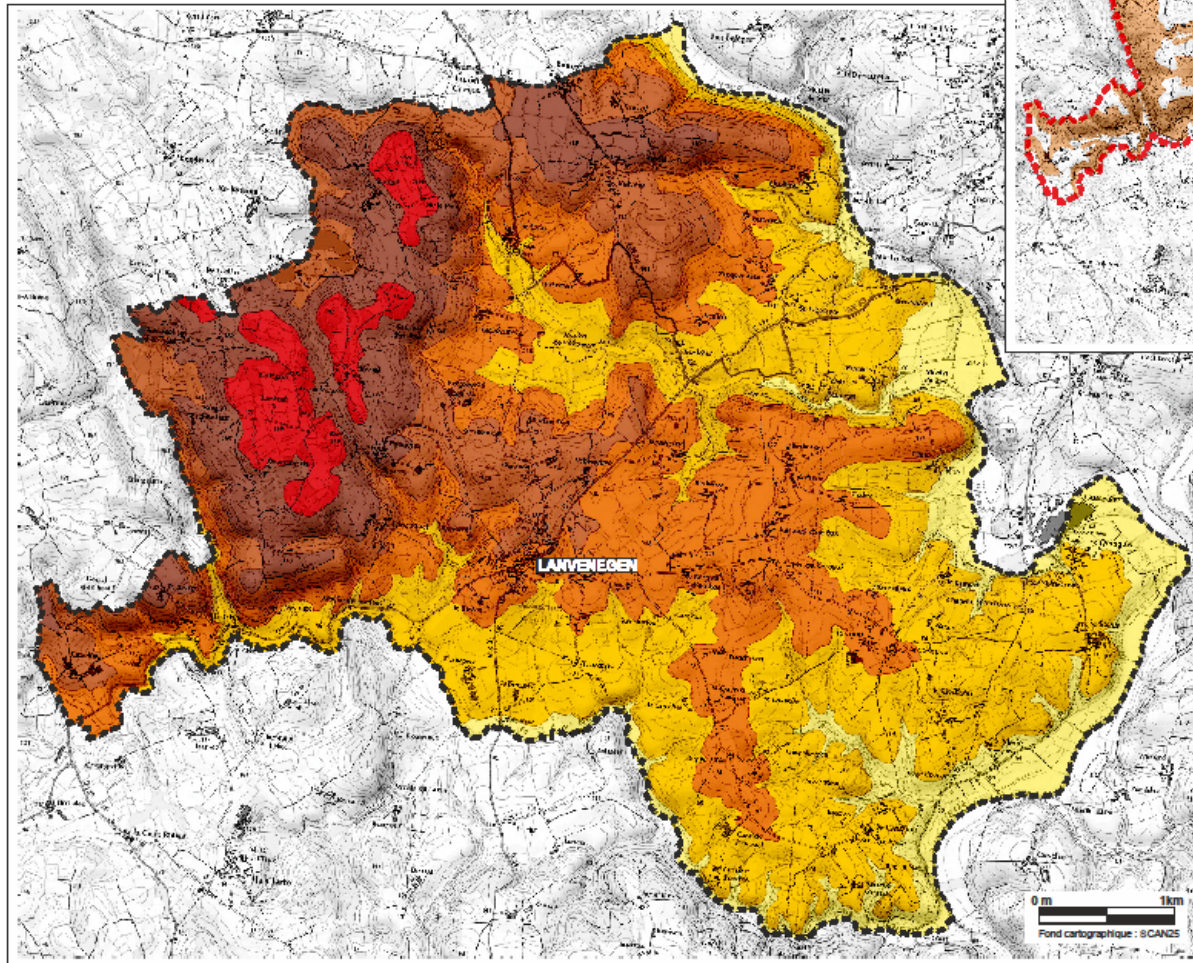
- Objectif : préserver et renforcer le maillage bocager en Bretagne et réduire le transfert vers les eaux des polluants d'origine agricole.
- La Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan s'est engagée dans un programme "Breizh Bocage" (2007-2013)
→ Lanvénegen ne figure pas comme commune prioritaire.
- Les actions de replantation et de reconstitution de talus à vocation hydraulique programmées dans le cadre d'un aménagement foncier pourraient s'inscrire dans ce programme.

L'aménagement foncier doit être compatible avec les documents supra-communaux.

Diagnostic général Relief et pentes

la commune est exposée aux risques d'érosion des sols.

➔ Rôle hydraulique des haies très important.

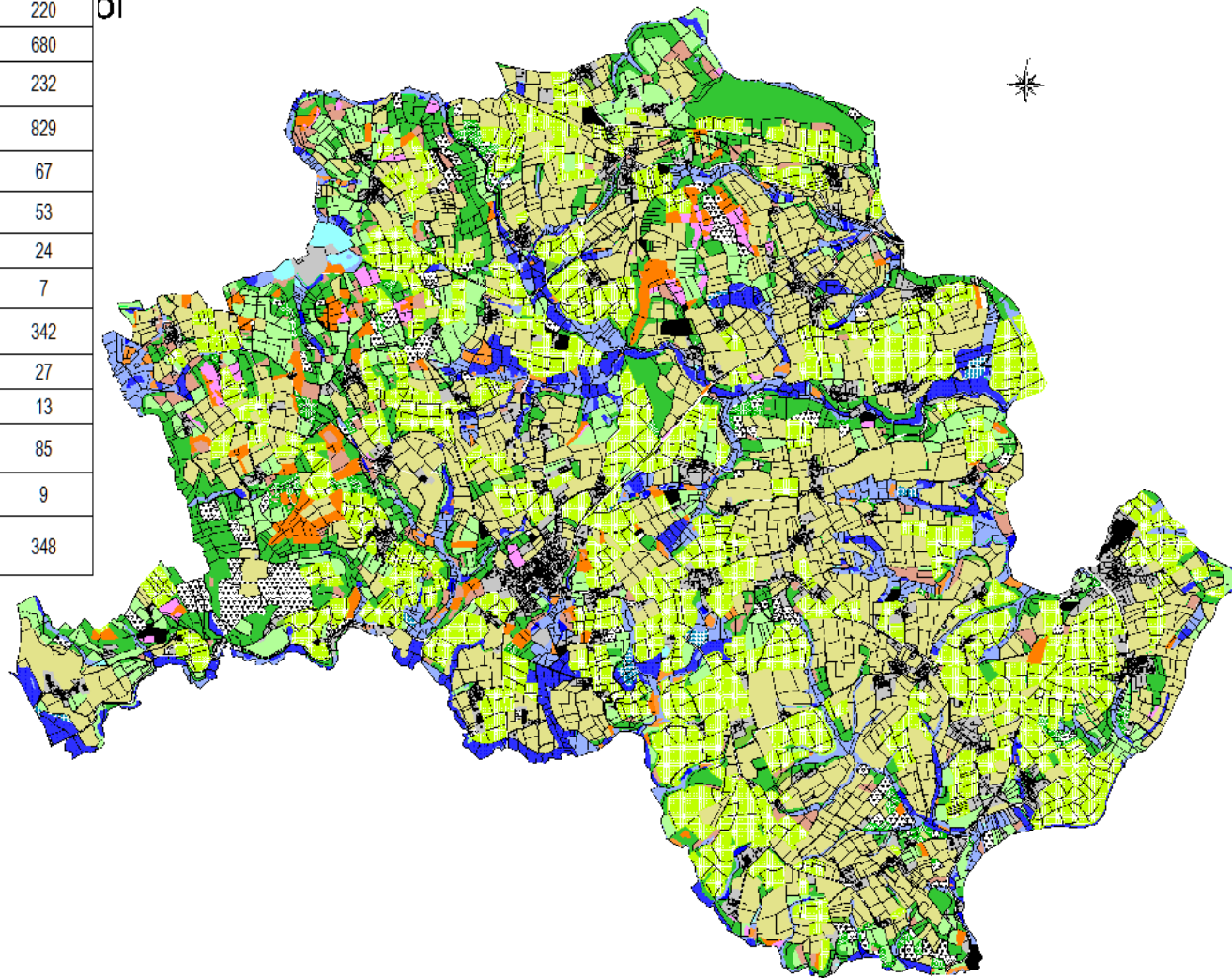


de pente supérieur à 5%

- de 175 m à 200 m
- de 150 m à 175 m
- de 125 m à 150 m
- de 100 m à 125 m
- de 75 m à 100 m
- de 50 m à 75 m

Diagnostic général Occupation du sol

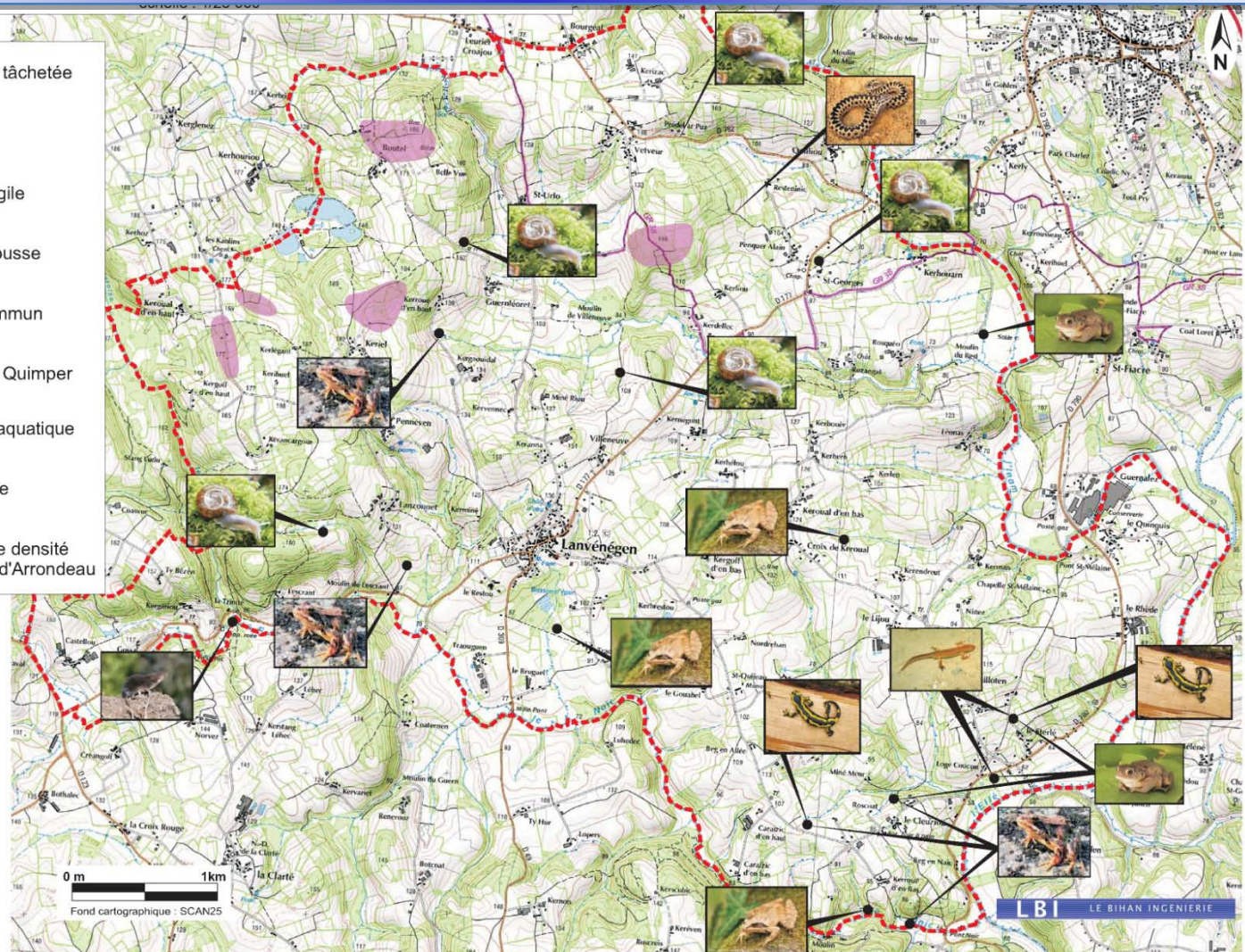
| Nom | Description | Superficie (ha) |
|--------------------------|--|-----------------|
| Surfaces artificialisées | Zones urbanisées, jardins, équipements | 220 |
| Cultures | Terres arables, cultures | 680 |
| Prairies permanentes | Prairies naturelles non humides | 232 |
| Prairies temporaires | prairies non humides | 829 |
| Friches | Friches non humides, roncier, ptéridaie | 67 |
| Fourrés | Landes hautes, bois d'espèces pionnières | 53 |
| Landes | Landes à ajonc d'Europe | 24 |
| Vergers | | 7 |
| Bois de feuillus | Bois à dominante de feuillus | 342 |
| Boisements mixtes | Boisements en mélange feuillus / résineux | 27 |
| Plantations de feuillus | Plantations de peupliers, chênes rouges... | 13 |
| Plantations de résineux | Plantations d'épicéa... | 85 |
| Surface en eau | Étangs, réservoir, mares, bassins | 9 |
| Zone humides | Boisement, fourré, lande, prairie, friche, culture | 348 |



0 m 200 m 1 km

Diagnostic général Faune et Flore

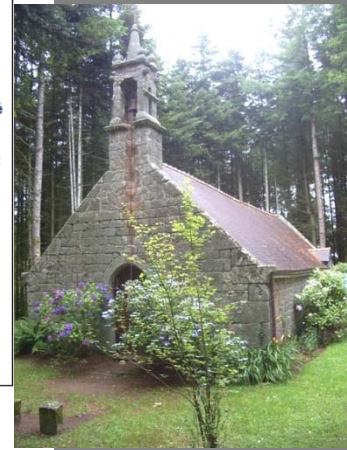
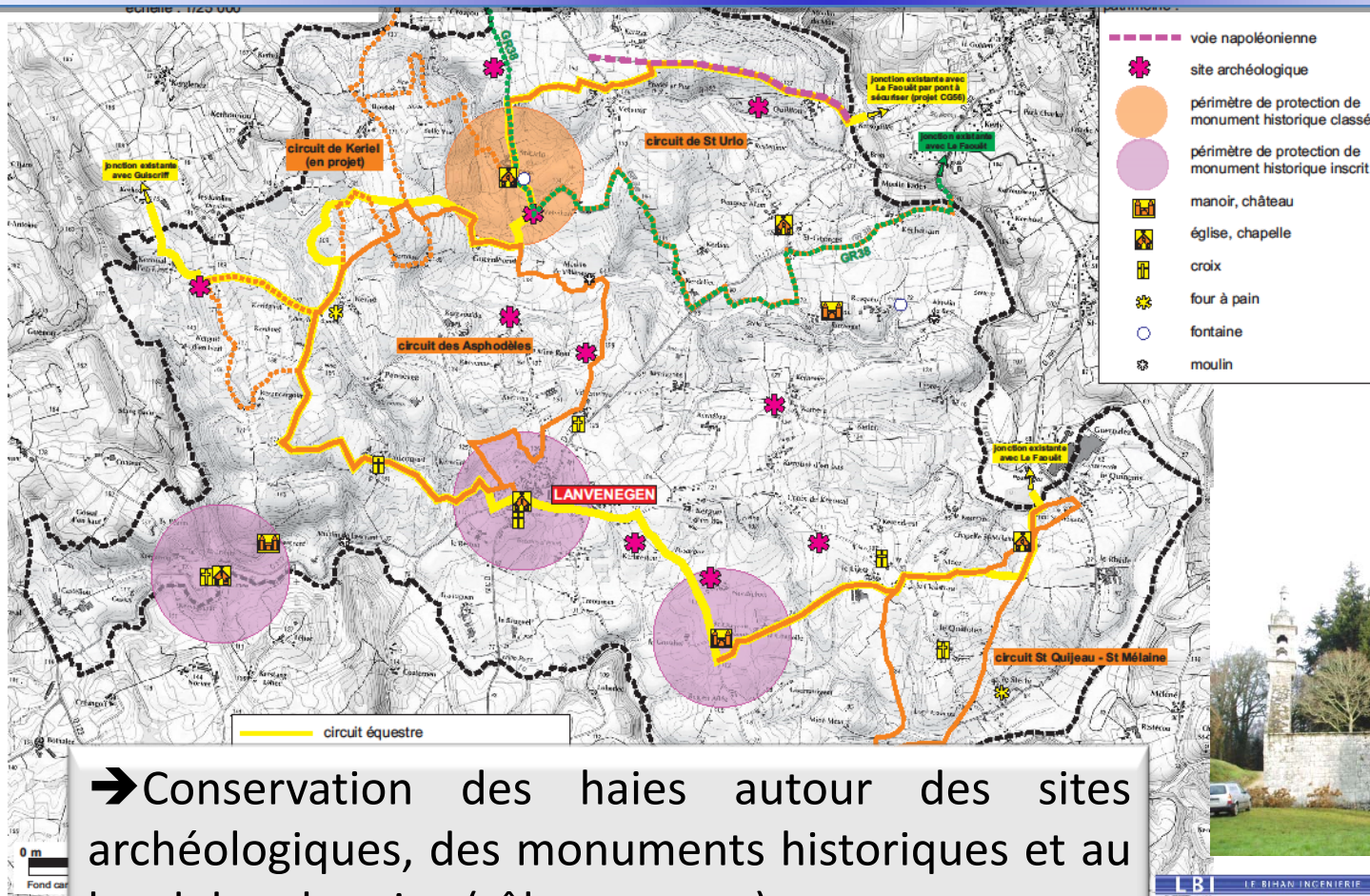
-  salamandre tachetée
-  triton palmé
-  grenouille agile
-  grenouille rousse
-  crapaud commun
-  escargot de Quimper
-  musaraigne aquatique
-  vipère péliade
-  station à forte densité d'asphodèle d'Arrondeau



- ➔ Protection des espèces d'intérêt communautaire (en grande partie liées aux zones humides).
- ➔ Recensement des stations d'asphodèles d'Arrondeau situées sous l'emprise des travaux (haies arasées, chemin à aménager ou à créer) lors de l'avant projet.



Diagnostic général Patrimoine culturel et chemins de randonnée



LB I.F. RIHAN INGENIERIE

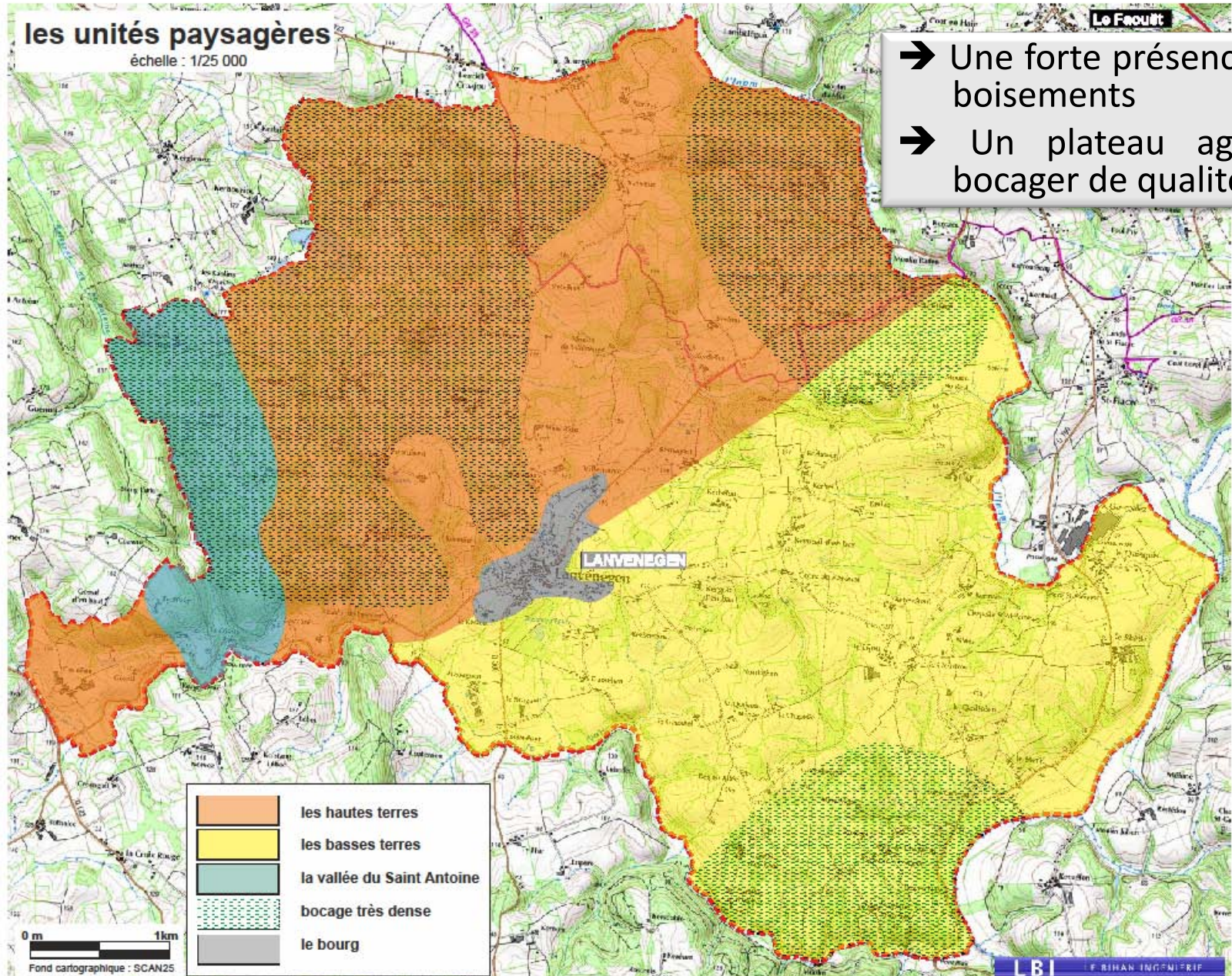
→ Conservation des haies autour des sites archéologiques, des monuments historiques et au bord des chemins (rôle paysager).

→ Création et confortement de circuit de randonnée.

→ possibilité de protéger les éléments du petit patrimoine dans les communs de village.



Diagnostic général Paysage

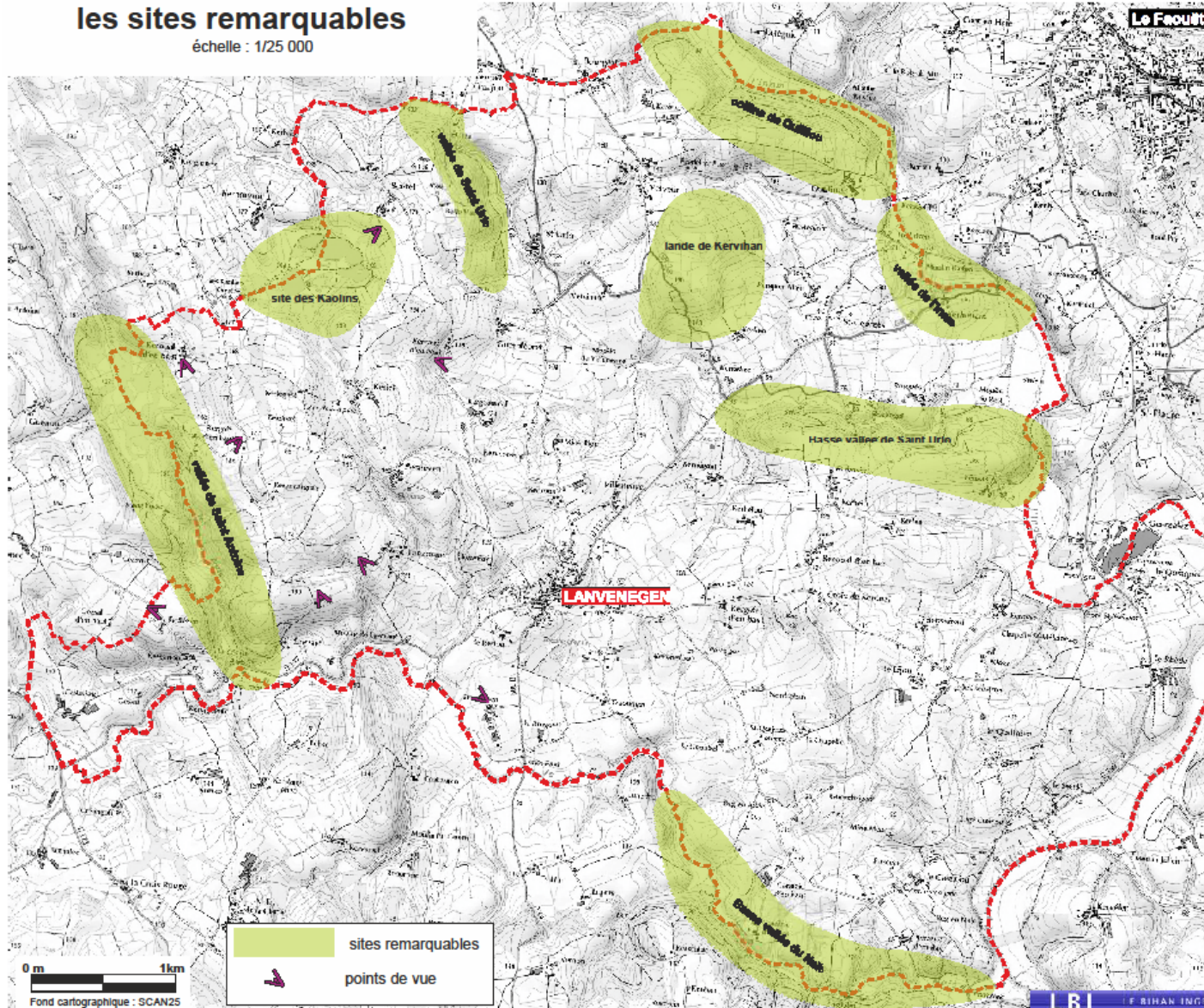


- Une forte présence des boisements
- Un plateau agricole bocager de qualité

Diagnostic général Les sites remarquables

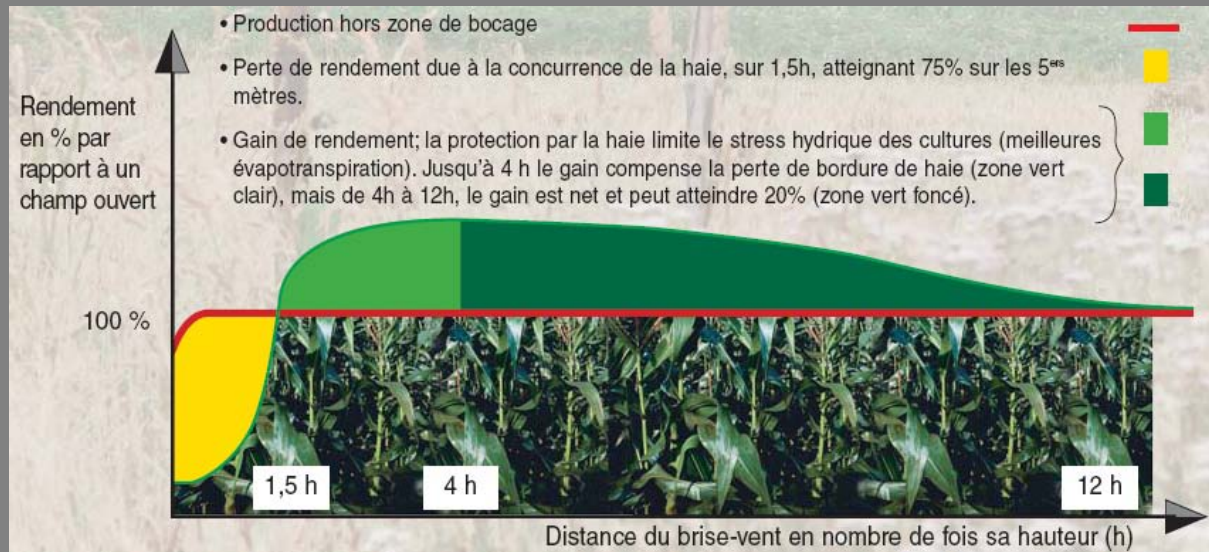
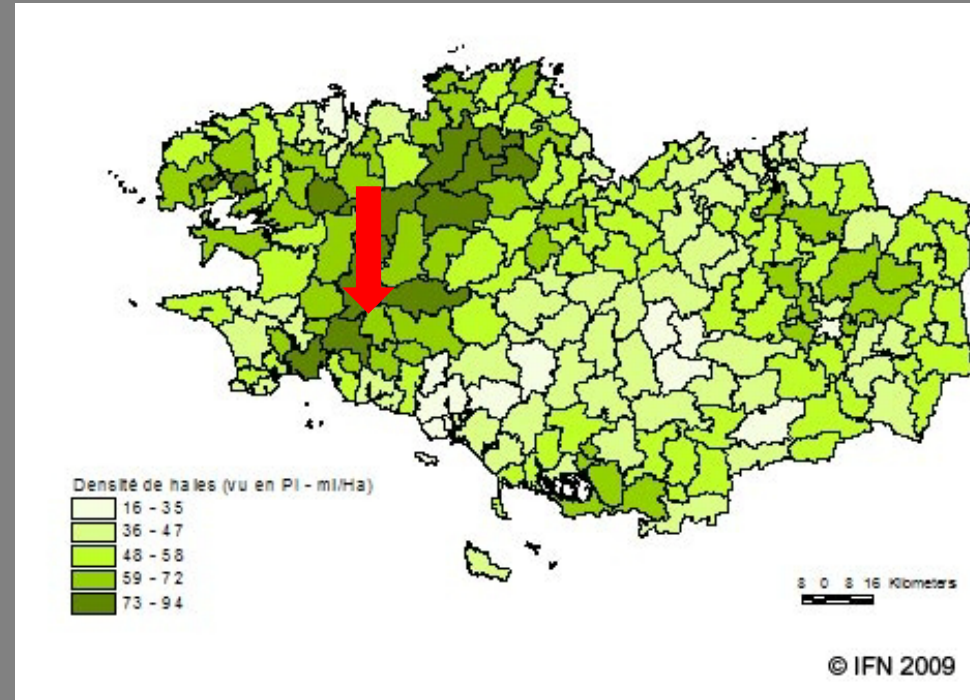
les sites remarquables

échelle : 1/25 000

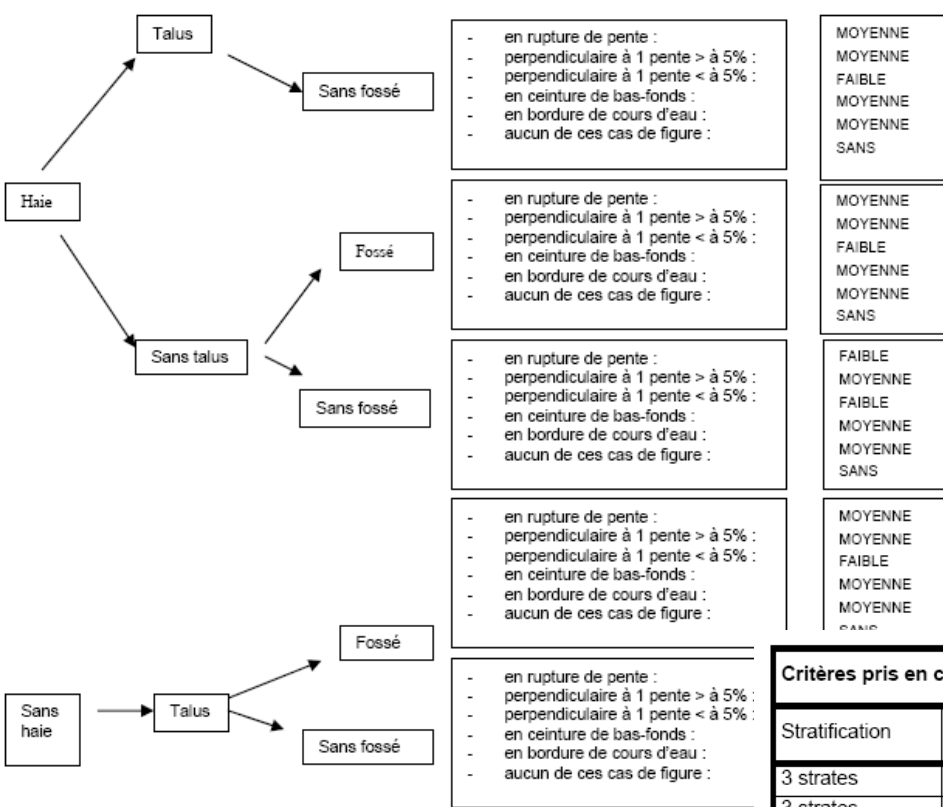


Rôles et intérêts du bocage

- régule localement le climat
- régule le régime des eaux
- régule la qualité de l'eau
- protège le sol de l'érosion
- milieu vivant en équilibre
- produit des richesses
- cadre de vie



Diagnostic bocager Méthodologie d'évaluation



Evaluation des haies une à une selon la méthodologie de l'ODEM.

- Fonction hydraulique/ hydrochimique
- Fonction brise-vent

- Fonction paysage
- Fonction biodiversité

| Critères pris en compte | | | | Typologie "fonction brise-vent" |
|-------------------------|-----------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Stratification | Hauteur | Continuité | Densité (Nb arbres/100 m) | Qualité brise-vent |
| 3 strates | > à 10 m | Continuité du rideau (+ de 2/3) | | Efficace |
| 3 strates | > à 10 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | > ou = à 8 | Moyenne |
| 3 strates | > à 10 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | < à 8 | Faible à nulle |
| 3 strates | > à 10 m | Discontinuité du rideau (< à 1/3) | | Faible à nulle |
| 2 strates | < à 5 m | Continuité du rideau (+ de 2/3) | | |
| 2 strates | < à 5 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | > ou = à 8 | |
| 2 strates | < à 5 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | < à 8 | Faible à nulle |
| 2 strates | < à 5 m | Discontinuité du rideau (< à 1/3) | | |
| 2 strates | Entre 5 et 10 m | Continuité du rideau (+ de 2/3) | | Moyenne |
| 2 strates | Entre 5 et 10 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | > ou = à 8 | Faible à nulle |
| 2 strates | Entre 5 et 10 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | < à 8 | Faible à nulle |
| 2 strates | Entre 5 et 10 m | Discontinuité du rideau (< à 1/3) | | Faible à nulle |
| 2 strates | > à 10 m | Continuité du rideau (+ de 2/3) | | Moyenne |
| 2 strates | > à 10 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | > ou = à 8 | Moyenne |
| 2 strates | > à 10 m | Quelques interruptions (de 1/3 à 2/3) | < à 8 | Faible à nulle |
| 2 strates | > à 10 m | Discontinuité du rideau (< à 1/3) | | Faible à nulle |
| 1 strate | | | | Faible à nulle |

Diagnostic bocager Rôle hydraulique et brise-vent

- Rôle brise vent et hydraulique

- sans fonction hydraulique / fonction brise-vent efficace
- sans fonction hydraulique / fonction brise-vent moyenne
- sans fonction hydraulique / sans fonction brise-vent
- fonction hydraulique moyenne / fonction brise-vent efficace
- fonction hydraulique moyenne / fonction brise-vent moyenne
- fonction hydraulique moyenne / sans fonction brise-vent

- Occupation du sol

- plan d'eau
- boisement hygrophile, saulaie
- boisement de feuillus
- boisement mixte
- plantation de résineux
- plantation de feuillus
- zone bâtie et abords
- verger

0 250 500



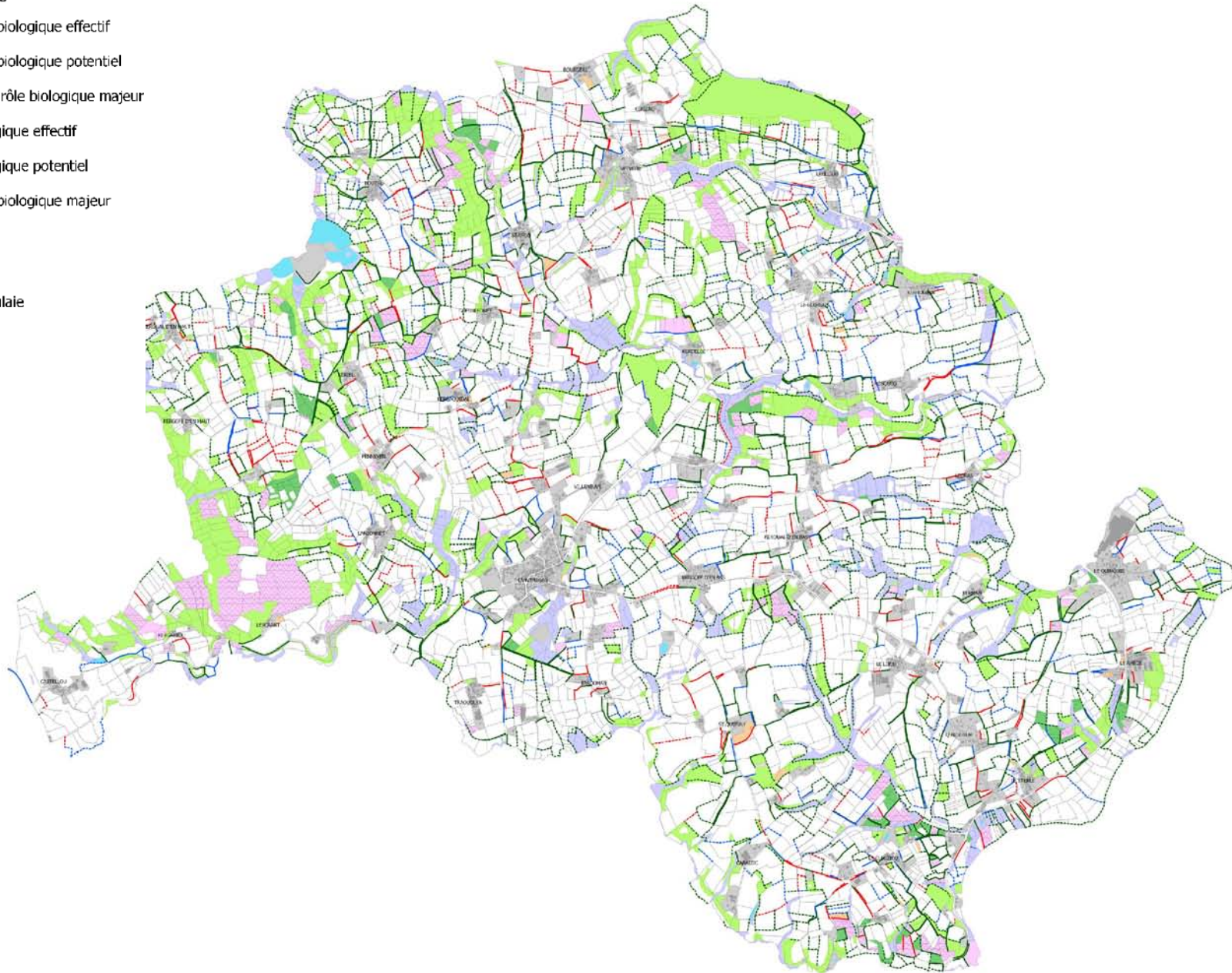
Diagnostic bocager Rôle paysager et biologique

- Rôle paysager et biologique

- sans rôle paysager / rôle biologique effectif
- sans rôle paysager / rôle biologique potentiel
- sans rôle paysager / sans rôle biologique majeur
- rôle paysager / rôle biologique effectif
- rôle paysager / rôle biologique potentiel
- rôle paysager / sans rôle biologique majeur

- Occupation du sol

- plan d'eau
- boisement hygrophile, saulaie
- boisement de feuillus
- boisement mixte
- plantation de résineux
- plantation de feuillus
- verger
- zone bâtie et abords



Diagnostic bocager Synthèse

- densité des haies et des talus à Lanvéneq = **108 ml/ha**
- densité moyenne de talus bocagers dans le Morbihan = 52 ml/ha

| Fonction | Longueur en ml/ha de surface totale | % du bocage de la commune |
|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Sans fonction hydraulique | 65 | 60 |
| Fonction hydraulique effective | 43 | 40 |
| Fonction brise-vent nulle | 21 | 20 |
| Fonction brise-vent moyenne | 21 | 20 |
| Fonction brise-vent efficace | 65 | 60 |
| Sans fonction biologique | 14 | 13 |
| Fonction biologique potentielle | 15 | 14 |
| Fonction biologique effective | 79 | 73 |
| Sans fonction paysagère | 65 | 60 |
| Fonction paysagère effective | 43 | 40 |
| Linéaire total | 108 | |



Propositions d'aménagement

Les éléments remarquables du paysage protégés par l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme

Talus de bonne qualité

Talus à créer, plantations et renforcements de haies subventionnés dans le cadre de l'aménagement foncier

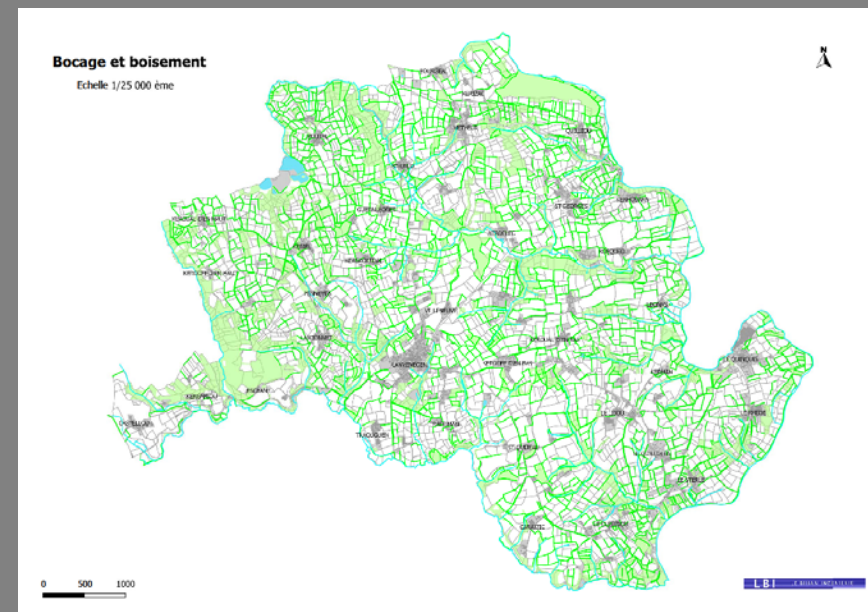
→ protection au titre de la loi "paysage".

Les coupes et abattages liés à l'exploitation sont soumis à déclaration d'une commission communale.

Bourses d'arbres

La valeur des arbres en place sur les talus changeant de propriétaires sera estimée, de même que celle des arbres situés sur les talus appelés à être arasés. Chaque propriétaire dont le compte en arbres sera déficitaire en fin d'opération recevra une compensation.

→ De nature à favoriser le bocage



Mesures générales de protection des zones humides

Les mesures suivantes sont proposées :

- ne pas favoriser le changement d'affectation des prairies permanentes, (prairies humides, friches humides).
- agrandissement des parcelles conçu de manière à leur donner une forme allongée dans le sens des courbes de niveau pour permettre leur culture perpendiculairement à l'axe de la plus grande pente.
- Respecter la continuité du maillage bocager, notamment dans les zones humides où les haies et talus seront conservés et prolongés si nécessaire en parallèle aux courbes de niveau.
- Proscrire la plantation de résineux et de peupliers dans ce type de milieu.
- travaux en zone humide réduits au strict nécessaire. Ils devront être pleinement justifiés et feront l'objet d'une concertation entre le géomètre, le bureau d'études en environnement et le Conseil Général. Remblaiement et assèchement des zones humides à proscrire.

